



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 2 avril 2025 – Délibération n°039

**Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 20/03/2025**

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20
- Absents : 11

Résultats :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 07/04/2025**

Objet : MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DANS LE HALL DE LA TOUR ITA A LA SOCIETE « LES VETERINAIRES DU SEVERAGAIS »

L'an deux mil vingt cinq et le deux avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Président de séance : Monsieur Edmond Gros

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence – BOUDIAS DECROIX Nathalie – Thierry BOURREL – BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise – CAZES CORBOZ Maryse – CONSTANS Mathieu – DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – JARROUSSE Caroline – GROS Edmond – LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé – MAJOREL Aurélien – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : BORIE Nina – CARNAC André (pouvoir à CAPUS Françoise) – CARON Annick – FABRE Emilie – FOS Mariana – LABRO Isabelle – LAYRAL Rémi
- MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) – MURET Yvain – RAGOT Annie – ROZIERE Régine (pouvoir à ANGLADE Clémence).

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que la société « Les vétérinaires du Séveragais » représentée par Mesdames ABAD Audrey et PUIGVENTOS Mélanie souhaite utiliser une partie du hall de la tour ITA située Route de Roumagnac de Sévérac d'Aveyron pour y installer des casiers connectés et des casiers à cadenas à usage de dépôt de produits commandés par leurs clients.

Il propose d'établir une convention de mise à disposition à titre précaire avec une participation financière de 10 euros par mois et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la convention jointe en annexe ;

Considérant le besoin exprimé par la société Les vétérinaires du Séveragais ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la convention de mise à disposition d'un espace dans le hall de la tour ITA à la société Les vétérinaires du séveragais ;

ARTICLE 2 : DE METTRE A DISPOSITION de la société « Les vétérinaires du Séveragais » représentée par Mesdames ABAD Audrey et PUIGVENTOS Mélanie, une partie du hall de la tour ITA dans le cadre de la convention établie ;

ARTICLE 3 : DE FIXER à 10 euros par mois la participation financière de la société (frais d'électricité en sus si utilisation), payable au trimestre ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Edmond GROS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

